

RENOUVELLEMENT DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

POUR L'ENFANT (nom-prénom) :

(1 fiche par enfant)

● CANTINE

Pour les enfants inscrits à la semaine : inscription auprès de la mairie impérativement le lundi matin, 7 jours avant la semaine durant laquelle l'enfant doit y déjeuner.

Pour les enfants inscrits à l'année : mettre une croix dans le tableau en face des jours de présence prévus :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

● ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (GARDERIE)

Uniquement les enfants de l'école publique

Semaines impaires : matin soir : 1^{ère} tranche 2^{ème} tranche 3^{ème} tranche 4^{ème} tranche

Semaines paires : matin soir : 1^{ère} tranche 2^{ème} tranche 3^{ème} tranche 4^{ème} tranche

	Matin de 7h30 à 8h20	Soir 1 de 16h15 à 16h45	Soir 2 de 16h45 à 17h15	Soir 3 de 17h15 à 17h45	Soir 4 de 17h45 à 18h15
Lundi (1)					
Mardi (1)					
Jeudi (1)					
Vendredi (1)					

(1) Mettre une croix en face des jours et heures de présence prévus

● MERCREDIS-LOISIRS

Pour les enfants inscrits à la semaine : inscription auprès de la mairie impérativement le lundi matin, 7 jours avant la semaine durant laquelle l'enfant doit y déjeuner.

(1) Mettre une croix dans le tableau en face des jours et heures de présence prévus :

Garderie Matin (1) 7h30 - 8h30	MATIN (1)	MIDI (1)	APRÈS-MIDI (1)	Garderie Soir (1) 17h15 - 18h15

ATTENTION : les garderies sont payantes, tout comme les accueils périscolaires

● RÈGLEMENTS (à cocher)

J'ai pris connaissance des règlements intérieurs (cantine, garderie, mercredis-loisirs), disponibles sur le site de la commune.

● JUSTIFICATIFS À JOINDRE pour tout renouvellement d'inscription :

- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire, responsabilité civile
- Photocopie du carnet de vaccination (en cas de changement)
- un relevé d'identité bancaire (si changement de compte bancaire)

Fait à , le 2023

Signature du (des) parent(s)